

Membres du Conseil Académique :

| | | | |
|---|-------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| M. Elie STEPHENSON, Pdt | Présent | Collège F (Etudiants) : | |
| Collège A (professeurs d'université) : | | M. Tristan BAUDRIT | → M Yohan PESLIER |
| M. Mathieu NACHER | Présent | M. Yohan PESLIER | Présent |
| Mme Magalie PIERRE-DEMAR | Absente | M. Andrew RAMDOWAR | Présent |
| Collège B (Maîtres de conférences) : | | M. Hendrick JOSEPH | Absent |
| Mme Sophie ALBY, VP | Présente | Mme Ashley KOESE | Présente (arrivée à 16h20) |
| 1 poste vacant T,VP délégué | | M. Abel GARCIA-HERNANDEZ | Absent |
| M. Abdelhak QRIBI | → Mme Sophie ALBY | Organismes de recherche : | |
| Collège C (Docteurs) : | | M. Fabian BLANCHARD, IFREMER | Présent |
| Mme Anne-Marie VIGUES | Présente (départ 17h12) | M. Bruno CLAIR, CNRS | Présent |
| Mme Marie-Line GOBINDDASS | Excusée | M. Mirdad KAZANJI, Ins. Pasteur | Présent (départ 17h17 M. REZAIER) |
| Collège D (Autres pers. enseignants) : | | Mme Frédérique SEYLER, IRD | Absente |
| Mme M.Gabrielle HADEY-ST-LOUIS | → M. Koulani REZAIER | Personnalités extérieures | |
| M. Koulani REZAIER | Présent (arrivée 15h32) | Mme Nadine AMUSANT | → M Bruno CLAIR |
| Collège E (Personnels BIATSS) : | | M. Roland DELANNON | Présent |
| Mme Claude CHAUMET | Présente | Mme Tchisséka LOBELT | Absente |
| Mme Karine MARTIAL | Présente | M. Jean-Pierre OCTAVIA | Absent |
| Voix consultative (art. L953-2 du CE) | | | |
| M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE) | Présent | | |
| M. le DGS (Guy GARDAREIN) | Présent | | |
| Personnalités invitées : Mme Valérie ROBINEL – M. Christian HARIDAS – M. Michel DISPAGNE | | | |

M. Elie STEPHENSON, Président du conseil académique ouvre la séance à 14h45 après avoir constaté le quorum.

Il annonce le report du point 5 et décline l'ordre du jour suivant :

1. **PIA 3**
2. **Projet FSE « parcours personnalisé innovants de formation pour les jeunes sans emploi »**
3. **Projet PCIA « BECAMA »**
4. **Création et composition type des commissions d'examen des candidatures sur parcours sup**
5. **Désignation des 2 représentants d'associations étudiantes pour la commission FSDIE (aide aux projets)**
6. **Désignation des membres de la commission d'analyse des réponses de l'AAP équipements**
7. **Procédure modification mineure maquette**
8. **Révision de la note de protection fonctionnelle des personnels enseignants et enseignants-chercheurs**
9. **Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Modification du barème attribué aux maîtres de conférence**
10. **Conventions : SMSE, AUPLATA, UPEC**

1. PIA 3

Mme Sophie ALBY informe qu'il s'agit d'un projet sur dix ans sur lequel l'université s'est positionnée suite à un appel à projet. Elle rappelle que le projet a été voté lors du conseil d'administration du 15 mars.

M. Antoine PRIMEROSE prend le relais pour présenter le projet « REPAIRE » qui est l'acronyme de RÉnovation pédagogique Parcours Adapté et Innovant pour la Réussite des Etudiants qui s'articule autour du PIA3 Nouveau Cursus Universitaire.

Il précise les attendus qui sont principalement l'accompagnement de la loi sur l'orientation et la réussite.

Il fait un bref rappel du contexte dans lequel l'université de Guyane évolue, ses forces et ses faiblesses. Il cite le contrat de site avec le développement du numérique, la modification des maquettes et le renforcement de l'offre de formation.

Il rappelle également que l'université pourra s'appuyer sur le partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), le projet TOUCAN, l'appel à projet interne pour la rénovation pédagogique via le numérique et les sollicitations avec des partenaires internationaux tels que Haïti ou des universités en Afrique.

Il informe que le projet se base sur une licence qui pourrait se faire sur 4 ou 2 ans en fonction du profil des étudiants. La procédure passera par la vérification des attendus et la mise en place de test au moment de l'inscription. L'orientation dans les parcours se fera en fonction des résultats des tests.

Il peut être envisagé un couplage des deux premiers parcours avec le DAEU sur certains contenus permettant également de faire des économies d'échelle.

Concernant la pédagogie innovante et l'usage du numérique, il s'agit de l'organisation des enseignements sous forme hybride (séances en ligne et en présentiel). Le suivi automatisé des travaux se fera par le biais d'une application greffée sur une plateforme.

L'université devra travailler autour de trois chantiers qui portent sur :

- L'organisation des 3 années de licence
- La réorganisation du DAEU A et B
- L'habillage des contenus numériques

L'expérimentation se fera essentiellement sur le DFR ST et s'étalera de 2019 à 2025. L'extension sur les autres DFR se fera entre 2020 et 2028.

Le coût total du projet est évalué à environ 6 M€ avec les frais de structures et hors frais de gestion dont 1 M€ en ressources propres et 5 M€ environ de demande d'aides.

Au terme de sa présentation, M. Antoine PRIMEROSE échange avec les membres du conseil sur les différentes problématiques liées au parcours, à l'organisation des cours et aux créations d'emplois liées à la charge de travail supplémentaire.

La vice-présidente propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : le projet REPAIRE autour du PIA3 est approuvé à l'unanimité.

2. Projet FSE « parcours personnalisés innovants de formation pour les jeunes sans emploi »

M. Michel DISPAGNE est chargé de la présentation de ce projet qui vise à accompagner les jeunes en grande difficulté et à innover dans l'accompagnement avec la mise en place d'un dispositif de formation de formateurs au numérique. Le principe consiste à créer de la scénarisation à partir d'une formation déjà mise en place.

L'objectif est de former 300 formateurs sur 3 ans venus de l'université et de dispenser des formations sur les smartphones pour un public de jeunes adultes ayant le niveau 3^{ème} minimum.

M. Antoine PRIMEROSE précise qu'il s'agit d'un projet sur 900 M€, validé par le FSE et présenté en CA. La convention de financement n'a pas encore été signée.

Les membres du conseil académique soumettent M. Michel DISPAGNE à quelques questions sur ce projet avant que le Président ne propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 3
- Contre..... : 0
- Pour.....: 14

Décision : le projet FSE « parcours personnalisés innovants de formation pour les jeunes sans emploi » est voté.

3. Projet PCIA « BECAMA »

M. Michel DISPAGNE présente également le projet BECAMA « BElém CAyenne MACapa » qui consiste à améliorer la compétitivité des entreprises, de développer et renforcer leur compétitivité de manière pérenne en augmentant leur nombre et leur présence dans la zone de coopération Brésil Guyane grâce à une intervention intégrée.

Le public cible est composé d'entrepreneurs, de salariés et de demandeurs d'emplois des deux pays avec des lieux d'intervention qui se situeraient aussi bien au Brésil (Amapà, Parà) qu'en Guyane (Cayenne, Maripasoula, St Georges, Kourou ...).

Un comité de pilotage sera mis en place et se réunira tous les 4 mois afin de faire un point sur le projet. Deux chefs de projet, brésilien et français seront nommés.

Après quelques échanges avec les membres du conseil, le Président propose de voter sur le principe du projet.

Nous procédonss au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : le principe du projet BECAMA est voté à l'unanimité.

4. Création et composition type des commissions d'examen des candidatures sur Parcours Sup

Mme Sandra STANISLAS informe que dans le cadre du dispositif Parcours Sup, il est demandé à l'université de mettre en place des commissions chargées d'étudier les candidatures. Il s'agit pour chaque filière d'avoir dans ses commissions trois membres de l'équipe pédagogique de la licence concernée dont le responsable de la licence et/ou le directeur des études de L1.

Mme Sandra STANISLAS précise qu'il n'y a pas d'obligation à faire valider ces commissions. Mme Sophie ALBY fait remarquer que les directeurs de composantes n'ayant pas fait remonter leurs propositions, le conseil académique vote sur la base des propositions formulées dans la délibération.

Mme Karine MARTIAL demande s'il est possible de rajouter des enseignants vacataires au sein des commissions ? Il est décidé de rajouter au moins trois membres permanents au sein des commissions.

Pour la PACES, il est proposé de modifier les termes de la délibération, à savoir « *le Directeur du DFR Santé désignera au moins un membre du jury pour faire partie de cette commission* »

La vice-présidente propose de passer au vote suite aux modifications apportées.

Nous procéderons au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : la création et la composition-type des commissions d'examen des candidatures/vœux sur Parcours sup est votée à l'unanimité, suite aux modifications apportées.

6. Désignation des membres de la commission d'analyse des réponses de l'AAP équipement

Mme Sophie ALBY informe de la désignation des membres pour la commission d'analyse des réponses pour les composantes de recherche et pour les composantes de formation et de recherche.

Elle énumère la composition des deux commissions et fait remarquer qu'il y a une représentation des personnalités extérieures afin d'éviter des tensions éventuelles. Elle propose de rajouter un étudiant dans chacune des commissions, un étudiant élu de l'Ecole Doctorale pour la commission recherche et un étudiant élu du CAC pour la partie formation.

Les membres du conseil souhaiteraient qu'il y ait un étudiant élu uniquement sur la partie formation et font remarquer la sur représentativité des services informatique et numérique. Il leur est rappelé qu'ils auront pour fonction dans ces commissions de conseiller les membres de par leur expertise. Ils sont maintenus dans les commissions.

Après quelques explications et échanges, on procède au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : la désignation des membres de la commission d'analyse des réponses à l'appel à projet équipement est approuvée à l'unanimité.

7. Procédure modification mineure maquette

Mme Sophie ALBY informe, suite aux nombreuses demandes de modifications de maquettes arrivant au conseil académique, il a été décidé de sortir une note reprenant la procédure en matière de modification mineure de maquette.

Elle fait lecture de la note aux membres du conseil académique et donne quelques explications.

Nous procémons au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 17

Décision : la note sur la procédure des modifications mineures de maquettes est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Ashley KOESE.

8. Révision de la note de protection fonctionnelle des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

M. Marc de Geyer informe qu'il s'agit d'une procédure déjà existante qui autorise le Président à soumettre les cas au conseil académique restreint. Pour plus de clarté, il est proposé d'indiquer que le Président peut refuser de soumettre une question au CAC restreint quand celle-ci est infondée.

Après quelques échanges avec les membres du CAC, il est demandé de reprendre une des phrases de la délibération qui pourrait être mal interprétée.

Mme Sophie ALBY propose de passer au vote sous réserve des modifications.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 18

Décision : la révision de la note de protection fonctionnelle des enseignants et enseignants-chercheurs est votée à l'unanimité, sous réserve des modifications.

9. Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Modification du barème attribué aux maîtres de conférences

Mme Sophie ALBY informe qu'il s'agit d'augmenter la PEDR des maîtres de conférences afin d'encourager les candidatures en la portant à 4 000 € annuels.

Après quelques échanges portant sur l'opportunité de différencier les primes en fonction des statuts des enseignants-chercheurs, les membres du conseil passent au vote :

Départ de Mme VIGUES.

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 4
- Contre..... : 0
- Pour..... : 13

Décision : la révision de la note de protection fonctionnelle des enseignants et enseignants-chercheurs est votée à l'unanimité.

10. Conventions : SMSE, AUPLATA, UPEC

M. Antoine PRIMEROSE annonce trois projets de convention autour des licences professionnelles de l'UG afin d'avoir un maximum d'entreprises accompagnatrices, ce qui permet de trouver des lieux de stages pour les étudiants, l'intervention de professionnels dans les formations.

M. Yohann PESLIER fait remarquer qu'il aurait mieux valu avoir ces conventions avant celle de la Compagnie Montagne d'Or car ceux sont des entreprises locales, implantées sur le territoire depuis un certain nombre d'années.

M. Antoine PRIMEROSE précise que la licence professionnelle a été ouverte bien avant que la Compagnie Montagne d'Or n'intervienne sur le territoire, après des discussions avec des professionnels de la filière qui sont en demande de compétences sur le territoire.

Il rappelle avoir exprimé lors du conseil d'administration son désarroi face aux étudiants pris à partie par certaines organisations opposées au projet Montagne d'Or.

Le Président propose un vote pour l'ensemble des conventions.

Départ de M. Mirdad KAZANJI, procuration M. Koulani REZAIER.

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 17

Décision : les conventions Compagnie Montagne d'Or, SMSE-CME et UPEC sont votées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 17h30.

Cayenne, le 7 mai 2018

Le Président



